

Politique sur le Comité du droit du sport et des loisirs

Article 1

Mission du comité

Le Comité du Droit du sport et des loisirs est responsable d'organiser des activités en lien avec les sports et autres loisirs.

Il a notamment la tâche de:

- (i) organiser des sélections de participant.es afin d'envoyer une délégation à une compétition en lien avec le droit du sport et des loisirs;
- (ii) organiser et promouvoir des activités et des conférences permettant aux étudiant.es de découvrir la pratique du droit du sport et de rencontrer des professionnel.les du milieu.

Article 2

Composition du comité

Le Comité du Droit du sport et des loisirs est formé des postes suivants :

- (i) une personne représentant du Conseil exécutif de l'Association, la personne vice-présidente aux affaires sociales et sportives;
- (ii) une Coordination des activités du Comité;
- (iii) une Trésorerie qui assure la saine gestion financière du Comité;
- (iv) une personne Responsable aux commandites qui est responsable du contact professionnel du droit du sport dans l'élaboration de conférences à la Faculté de droit, et qui travaille à trouver des commanditaires pour réduire les coûts des équipes représentant l'AGED dans la compétition;
- (v) une personne Responsable aux communications qui s'occupe du marketing et de partager les informations du comité;
- (vi) une personne membre de première année.